Ville de Gatineau

Légende

Limite municipale

Périmètre urbain

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

RA1 Sommet — Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de terrain de grande étendue

RA1 Base — Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 sommet

RA1-NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

NA1 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

NA2 — Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique

Sommet de talus

Base de talus

Plan de localisation

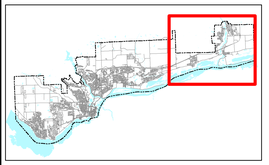

Tableau de mise à jour

No mise à jour	No de règlement	Entrée en vigueur

Cette carte fait partie intégrante du règlement de zonage de la Ville de Gatineau portant le numéro 532-2020

Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles

Dessiné par : M.A. Marois

Conçu par : M. Dabbadie

Approuvé par : L. St-Jean

Échelle

1:15 000

0 500 1k Kilomètres 2k 3k

Date : 22 décembre 2020

Numéro de feuille	Révision
3/3	00